



COMÉTAL INC.

430, RUE DUMAIS, ST-ROMUALD, QUÉBEC G6W 6P2 / TÉL. : (418) 839-8831 / FAX : (418) 839-9354

FILIALES :

2361, DE LA MÉTALLURGIE, C.P. 66, JONQUIÈRE, QUÉBEC G7X 7V8 / TÉL. : (418) 547-3322 / FAX : (418) 547-4745

135, RUE DES GOUVERNEURS, BUREAU 102, RIMOUSKI, QUÉBEC G5L 7R2 / TÉL. : (418) 722-0992 / FAX : (418) 723-2847

3158, BOUL. INDUSTRIEL, LAVAL, QUÉBEC H7L 4P7 / TÉL. : (450) 967-8655 / FAX : (450) 967-8659

672, BOUL. LEMIRE, SUITE A, DRUMMONDVILLE, QUÉBEC J2C 7W9 / TÉL. : (819) 472-3838 / FAX : (819) 472-0390

Projet de construction d'un terminal méthanier sur le Saint-Laurent à la hauteur de la pointe est de Lévis

241 P NP **DM201**

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Mémoire présenté par le groupe Cométal au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

RABASKA : UN PROJET INCONTOURNABLE

Lévis, janvier 2007

L'entreprise

Cométal se spécialise dans la fabrication et la distribution d'équipements pour des édifices institutionnels, commerciaux et industriels. Fondée en 1962, l'entreprise emploie actuellement soixante-cinq personnes. La majorité des postes, soit quarante-cinq, est concentrée au bureau chef situé à Lévis dans le secteur de Saint-Romuald. Le reste des emplois se trouve dans nos succursales de Jonquière, Rimouski, Drummondville et Laval.

Les activités de l'entreprise se subdivisent en deux parties. Cométal est à la fois producteur (25% de notre activité) de produits d'aluminium manufacturés à l'usine de Saint-Romuald et distributeur (75% de nos opérations) d'équipements de ventilation pour de grands édifices. Notre personnel est notamment composé d'ingénieurs et techniciens spécialisés.

Nos clients sont des institutions ou des entreprises prestigieuses et fort bien connues comme, par exemple, Hydro-Québec, Alcan, l'UQAM, le Casino de Montréal, l'Aéroport Jean Lesage, etc.

Rabaska est synonyme de nouveaux emplois

Pour Cométal, la réalisation du projet d'un terminal méthanier dans le secteur est de la ville de Lévis se traduirait par une création directe et immédiate d'emplois à nos installations de Saint-Romuald. Nous estimons dès maintenant et sans retenue que l'ajout d'au mois une dizaine de postes serait nécessaire advenant la mise en branle du chantier. Et encore, nous croyons qu'il s'agit là d'un minimum.

Cette assurance, nous l'appuyons, d'une part, sur les standards élevés de qualité et de performance de nos produits qui valent à Cométal une réputation fort enviable sur le marché nord-américain et, d'autre part, nous la fondons sur la spécificité même de l'entreprise. En effet, très peu de sociétés se spécialisent dans la fabrication et la distribution des produits qui constituent notre créneau. Cette constance se vérifie non seulement au Québec, mais elle vaut aussi pour l'ensemble du Canada.

Pour notre entreprise, Rabaska représente non seulement une création directe et immédiate d'emplois, mais la réalisation du projet assurerait leur pérennité. La fabrication et l'installation représentent des phases qui sont évidemment incontournables, mais une fois l'infrastructure en place il faut aussi veiller à son entretien. À ce chapitre, et pour ne donner qu'un exemple, notre relation d'affaires avec Alcan dans la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean contribue au maintien d'emplois de qualités dans cette région du Québec.

Nous tenons aussi à attirer l'attention des commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'effet d'entraînement qu'aurait, sans aucun doute, la mise en chantier du projet Rabaska pour nous fournisseurs. La fabrication et l'assemblage de nos produits nécessitent, chaque année, le recours à une centaine de sous-traitants. Ils verraient, eux aussi, leurs activités commerciales largement favorisées.

Pour Cométal, ce projet de terminal méthanier représente en plus une occasion unique d'adapter sa technologie à une industrie qui est inexistante dans notre région. Encore ici, nous ne pouvons qu'y voir une occasion pour développer des produits

singuliers susceptibles d'intéresser d'autres acheteurs. Les résultats seraient les mêmes : création et maintien des emplois existants.

Des investissements d'un milliard de \$

Les investissements requis pour la construction du port méthanier et du gazoduc nécessaire pour relier le terminal au réseau de distribution du gaz naturel existant sont évalués par le consortium Rabaska (Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France) à 840 M \$. Ce projet d'envergure incitera certainement des entreprises de la région à moderniser et à développer leurs propres installations. C'est certainement une avenue que plusieurs d'entre elles devront, le cas échéant, évaluer. Ça pourrait être notre cas.

Dans cet optique, et même si nous n'avons pas entre les mains d'études exhaustives pour étayer clairement cet avancé, nous pouvons facilement imaginer que l'investissement total devrait dépasser les sommes prévues par le consortium. L'achat d'équipements et la modernisation des installations existantes sont aussi des facteurs importants pour la croissance économique. Ils améliorent la position concurrentielle des entreprises et favorisent l'exportation.

Qui peut se passer d'un projet susceptible d'entraîner des investissements aussi importants ? On ne voit pas cela passer toutes les semaines. Nous n'avons pas le droit de manquer le bateau.

L'environnement

Qui, aujourd'hui, n'est pas soucieux et sensibilisé par la nécessité de préserver l'environnement ? Il en va de notre qualité de vie et de celle des générations futures. Notre usine de fabrication de Saint-Romuald est située à plus ou moins un kilomètre de la raffinerie de pétrole exploitée par Ultramar. De nos fenêtres, cette installation qui date d'une quarantaine d'années, est très visible. Elle fait partie de notre quotidien.

Certes, ce n'est pas ce qui est de plus joli. On a vu mieux. Mais qui s'inquiète de sa sécurité en se levant le matin à l'idée de travailler à proximité de cette usine ou frémit d'avoir à circuler à proximité pour se rendre au travail ou aller faire des courses ? À la limite, cette installation dont la construction remonte à quelques décennies devrait nous inquiéter davantage – et vous comprenez que notre but ici n'a rien d'alarmiste – que le développement d'un nouveau projet soumis à des règles strictes et modernes concernant la protection de l'environnement.

Lévis est une ville située sur les berges de l'un des fleuves les plus majestueux au monde. Nous y avons des accès directs ici, en amont et en aval. Qui souhaite mettre en danger ce patrimoine ? Certaines des craintes exprimées par les opposants au projet nous semblent nettement exagérées. Nous ne pouvons imaginer que le consortium Rabaska soit négligeant au point d'ignorer ce que tous partagent.

Les études de Rabaska nous indiquent plutôt que tous les scénarios ont été envisagés pour sécuriser le transport du gaz naturel liquéfié sur le Saint-Laurent entre le golfe et le terminal méthanier. Le trafic maritime ne serait que légèrement augmenté et toutes les opérations d'accostage rigoureusement encadrées.

Cet examen a été confié à une firme norvégienne, Det Norske Veritas, dont l'expertise est reconnue mondialement. Ces prétentions méritent certainement d'être examinées, mais elles ne peuvent certainement pas être prises de haut sous prétexte de catastrophes prétendument inévitables.

Le gaz naturel

De la même manière, nous avons, comme entrepreneurs et comme citoyens de Lévis, beaucoup de mal à concilier les discours de prétendus écologistes qui s'opposent à l'utilisation d'une ressource énergétique réputée comme étant pourtant beaucoup moins polluante que d'autres sources d'énergie. Nous sommes à l'heure de Kyoto. À tous les jours les médias répètent que les objectifs fixés par ce protocole international doivent être atteints. C'est quoi le problème ? Nous sommes perplexes.

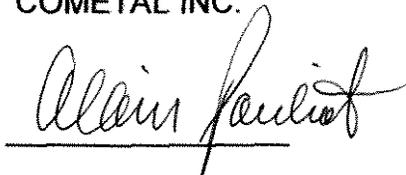
De ce côté, Cométal voit d'un très bon œil la diversification des sources d'approvisionnement en énergie. Actuellement, l'entreprise n'utilise pas le gaz naturel pour combler ses besoins en énergie. Cette option pourrait cependant être envisagée dans l'éventualité où les prix seront au rendez-vous.

Conclusion

En guise de conclusion, nous voulons d'abord remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous entendre via le dépôt de ce mémoire. En second lieu, nous assurons les membres de cette commission que nous souscrivons entièrement aux principes et aux mécanismes qui doivent encadrer la protection de l'environnement et guider le concept de développement durable.

Ce sont justement ces raisons et la nécessité de développer notre économie dans le meilleur environnement possible qui pousse notre entreprise à appuyer la mise en œuvre du chantier Rabaska. Merci.

COMETAL INC.



Alain Pouliot, vice-président